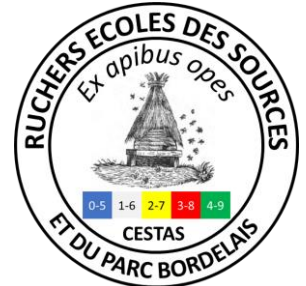




SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE

RUCHERS ECOLES DES SOURCES ET DU PARC BORDELAIS



ASSEMBLEES GENERALES 2024

Les Assemblées Générales du Syndicat Apicole de la Gironde et du Rucher école des Sources et du Parc Bordelais se tiendront à **CESTAS (Bourg)**, dans la salle n° 1 du cinéma REX

le SAMEDI 20 JANVIER 2024 à 9h00

A l'issue de cette réunion, un repas sera servi au restaurant Les Grépins, 241 avenue Saint Jacques de Compostelle 33610 Cestas. Pourront y participer ceux qui en auront manifesté le désir en renvoyant le bulletin ci-joint, accompagné du chèque correspondant **libellé au nom du S.A.G. à la Trésorière du Syndicat, Madame Dominique BONIFACE, 11 Chemin du Moulin de Debat 33770 SALLES, AVANT LE 10 JANVIER 2024.** Cette réservation est impérative afin d'éviter tous désagréments ; aucune inscription ne pourra être acceptée après cette date.

ADHESIONS 2024

Toutes les informations vous sont données sur la feuille jointe que vous devez retourner dûment remplie **AVANT LE 31 DECEMBRE 2023** à Madame la Trésorière. La deuxième page est à conserver par vos soins. Une carte d'adhérent électronique vous sera adressée à l'issue de l'adhésion par envoi de mail.

ASSURANCES RUCHES

Vous êtes assuré(e) jusqu'au 31 décembre de chaque année. Le nombre de ruches assurées doit être le même que celui déclaré auprès de la DGAL, la déclaration sera demandée en cas de sinistre.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation des assurances, la FARA n'est plus en mesure de distribuer des assurances. A partir de cette année, seules les offres de l'UNAF sont proposées aux adhérents.

FISCALITE APICOLE

Pour information – Vous pouvez consulter le site www.sag33.com

DECLARATION DE DETENTION et d'EMPLACEMENT des RUCHERS

Il est impératif d'établir votre déclaration des ruches **AVANT LE 31 DECEMBRE 2023** :

- soit en ligne (de préférence) en vous connectant sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>
- soit par voie postale en utilisant le formulaire CERFA 13995*06 que vous trouverez en mairie et qui est à adresser à la **CORTEX/DGAL - Déclaration de ruches - BP 165 - 93331 Neuilly sur Marne**

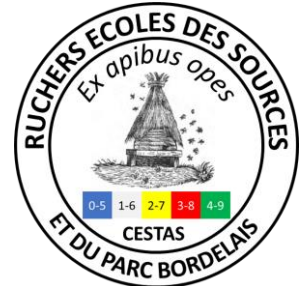
COMPTE-RENDU AG 2023

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023 est disponible en téléchargement et consultable à l'adresse : <https://sag33.com/proces-verbal-de-lassemblee-generale-du-11-fevrier-2023/>



SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE

RUCHERS ECOLES DES SOURCES ET DU PARC BORDELAIS



Nous vous remercions de prendre connaissance de ce compte-rendu afin d'en éviter la lecture en séance et de ne traiter que vos éventuelles remarques à son sujet afin de procéder à sa validation

TIERS SORTANT RENOUEVABLE

Sortants : Pierre Verger

Les personnes désirant entrer au Conseil d'Administration ou renouveler leur mandat doivent faire acte de candidature par écrit auprès du Président 15 jours avant l'Assemblée Générale.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Introduction – Bienvenue
 - Validation du compte rendu AG 2023
- 2 – Rucher école
 - Rapport activité
 - Remise des diplômes de la promotion 2023
 - Rapport financier
 - Rapport moral
 - Présentation nouvelle promotion 2024
- 3 – SAG
 - Rapport Activité
 - Présentation des membres du CA
 - Tiers sortant + élections
 - Rapport financier
 - Rapport des vérificateurs aux comptes
 - Désignation des nouveaux vérificateurs aux comptes
 - Rapport Moral
- 3 – Présentation du partenaire HELIAPI (lutte contre le Varroa par Hyperthermie)

Notre partenaire le GDSA tiendra un stand le jour de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, une belle sortie d'hivernage et vous souhaite une excellente année apicole 2024.

Le Président du Rucher Ecole
Baptiste COUTANCEAU

Le Président du SAG
Pierre VERGER

P.S. – Nous vous rappelons que tous les chèques doivent être libellés à l'ordre du S.A.G., les repas devant faire l'objet d'un chèque séparé.